



Administratif·ves/TRF

Revalorisation indemnitaire des ADJAENES, infirmiers, médecins et personnels ITRF

[Voir Diaporama Pages 8 à 11](#)

La CGT Éduc'action est intervenue pour dénoncer le fait que cette augmentation est de l'indemnitaire et non pas de l'indiciaire avec des conséquences sur la cotisation retraite qui n'est pas pris en compte. Certes, une augmentation sur une paie sera bienvenue chez nos collègues qui subissent l'inflation et la perte de pouvoir d'achat comme l'ensemble des salarié·es. Les faibles rémunérations sont une des raisons du manque d'attractivité et des postes non pourvus dans ces catégories de personnels. **La CGT s'est abstenue non pas qu'elle soit contre une revalorisation mais le vote dans cette instance ne sert à rien puisque cette revalorisation est déjà effective car déjà mise en place dans les services RH sur les payes de novembre.**

Complément indemnitaire annuel (CIA)

L'académie poursuit le CIA aux personnels titulaires et non titulaires affectés à l'année de 475 euros sur paye de décembre. En juin, un travail se fera pour revoir l'ensemble de la situation des agent·es qui auront un contrat toute l'année pour qu'ils et elles puissent en bénéficier. Pour plus d'informations, retrouvez notre 8 pages spécial : [Revalorisation indemnitaire à partir du 1^{er} janvier 2023 pour les ADJAENES et la filière ITRF et médico-sociale](#)

Bilan des affectations ATSS

[Voir Diaporama Pages 17 à 20](#)

Un document sur la répartition des stages ATSS en 2021-2022 par axe de formation en nombre de journées stagiaires et la répartition des journées de formation par catégorie de personnels ATSS a été envoyé aux membres du CSA-A mais n'a pas été présenté lors de l'instance.

Commentaire de la CGT Educ'action

Le PAF est relooké mais le contenu reste quasi le même depuis des années. Beaucoup de personnels ne participent plus aux formations car ils ont déjà fait le tour.

L'adaptation à l'emploi concerne du "public désigné" donc formé sur un nouveau poste et cela représente 80% des journées stagiaires.

Chez les personnels TRF, il y a peu de formations nouvelles notamment dans les services académiques. Il manque notamment la formation "gestes et postures" qui devrait être en public désigné pour les titulaires comme les non-titulaires. Il n'y a pas non plus de formations sur l'utilisation des produits notamment dangereux. Pourtant il y aurait nécessité de former les agents pour éviter des surdosages. Il manque également des formations pour les collègues des espaces verts. Nous demandons également qu'une enquête exhaustive soit faite auprès des personnels pour recueillir les besoins et aspirations en formation et élargir le plan de formation pour ne pas coller uniquement qu'aux applications métier.

Sur les ATSS, la CGT avait posé des questions diverses.

➤ **Questions indemnitaires :**

Demande de point sur le nombre d'agents exclus de la prime pouvoir d'achat (titulaires /non-titulaires) et les motifs d'exclusion.

Aucun agent répondant aux conditions édictées par les textes n'a été « exclu » du versement de la PEPA. Pour rappel, conformément aux dispositions du décret 2023- 702 du 31 juillet 2023, peuvent bénéficier de la PEPA les agents employés et rémunérés par un employeur public à la date du 30 juin 2023, ces 2 conditions étant cumulatives. Sont exclus les agents en disponibilité, en congé parental, congé sans solde, ...

Combien d'agent-es seront concerné-es par la GIPA cette année ?

388 agents gérés par la DIPATE sont potentiellement concernés par la GIPA. Ces situations sont actuellement expertisées par le service pour mise en paie en décembre.

➤ **Non-titulaires ATPSS**

Grille salariale des non-titulaires APTSS : à quand un groupe de travail pour réviser l'ensemble de la grille au vu de la perte d'attractivité ?

La DIPATE propose qu'un GT puisse se réunir dans le courant du mois de décembre (14 ou 15 décembre) à ce sujet.

Concours : nombre d'agent-es non titulaires reçus aux concours par filières cette année (détail entre concours interne et externe) comme évoqué à la CCP du 5 juillet 2023.

Cf document joint (transmis aux membres de la CCP en juillet 2023).

Etat des lieux des non-remplacements : Combien de postes sont actuellement non pourvus par catégorie et filière et quels sont les départements les plus impactés ? Quel est le nombre de postes non-pourvus en EPLE et en services administratifs ?

La Loire-Atlantique est le département le plus impacté par la pénurie de ressources et les problématiques de recrutements.

- Concernant les personnels administratifs, 5 offres d'emploi (suppléance de 5 adjoints gestionnaires) font l'objet d'une publication : 4 en Loire Atlantique (Clg St Exupéry à La

Montagne, LP de Vinci à Nantes, Collège Jean Mounes à Pornic, Collège La Reinetière à Ste Luce sur Loire) et 1 en Sarthe (Collège J.Baker au Mans).

- Concernant les personnels infirmiers, 3 publications sont en cours (suppléances) : 1 en Loire-Atlantique (collège de Nozay) et 2 en Maine-et-Loire (Lycée PE Victor à Avrillé et collège Val d'Oudon au Lion d'Angers).

- Concernant les personnels de service social, 2 offres de recrutement sont actuellement publiées, les 2 en Sarthe (1 AS des élèves et 1 AS des personnels).

- Concernant les aides-laboratoires, 1 demi-poste est vacant au lycée Clémenceau. Une offre d'emploi est publiée.

➤ **Concours et postes administratifs :**

Nous connaissons les difficultés rencontrées cette année notamment sur le concours d'ADJAENES. Combien de lauréat-es ont refusés le bénéfice du concours et la totalité des candidat-es sur listes complémentaires en SAENES et ADJAENES a-t-elle été appelée ?

- Concours ADJAENES1 : 19 lauréats ont renoncé au bénéfice du concours (concours interne + concours externe). La liste complémentaire du concours externe est épuisée. Concernant le concours interne, reste 3 personnes inscrites sur la LC (ces 3 personnes résidant en nord Sarthe ou dans l'Orne).

- Concours SAENES1 : 14 lauréats ont renoncé au bénéfice du concours (concours interne + concours externe). Les 2 listes complémentaires sont épuisées

Pour information, ces 2 concours sont interministériels. Les listes complémentaires sont en conséquence « partagées ».

Pour information, nous ne constatons pas d'augmentation significative des postes laissés vacants dans ces 2 corps mais les postes vacants sont concentrés sur la Loire-Atlantique.